



Cette brochure contient tous les rapports aux sujets d'écrits et d'oral dont la connaissance permet de mieux cerner la nature des épreuves correspondante.

Son contenu, hors la partie réglementaire, n'est donné qu'à titre indicatif.

© Ecole normale supérieure  
Lettres et Sciences humaines  
15, parvis René Descartes  
BP 7000  
69342 Lyon cedex 07

Téléphone 04 37 37 60 00  
Télécopie 04 37 37 60 60

### Épreuve commune

Sujet : Riches et pauvres dans les îles Britanniques sous Elisabeth I<sup>re</sup>

Globalement, le jury se félicite de la bonne tenue de copies souvent bien informées, assez bien construites, faisant l'effort d'adopter un style dépouillé et une langue pour l'essentiel exempte de fautes d'orthographe. Les efforts consentis lors de la préparation, cette année, n'ont semble-t-il pas été vains, et les candidats qui sont parvenus à articuler une véritable réflexion sur le sujet avec des connaissances précises, dans une démonstration bien conduite, ont obtenu des notes élevées. L'épreuve reste néanmoins très sélective, et la moyenne d'ensemble, dans chaque série, tourne autour de 8,50, en raison d'une proportion encore importante de copies très faibles, dont nous signalerons les défauts, à toutes fins utiles.

Sur le fond, le manque de véritable questionnement du sujet reste un péché capital à ce niveau. Que les candidats ne cherchent pas plus loin l'explication d'une note insuffisante à leurs yeux. Plus généralement, des problèmes méthodologiques inquiétants ont été relevés par l'ensemble des correcteurs. En premier lieu, on ne peut que regretter que la méthodologie de l'introduction, travaillée toute l'année avec les professeurs de classe préparatoire, reste encore mal assimilée. Si la délimitation chronologique et géographique du sujet a globalement été respectée, d'autres points gagneraient à être améliorés. Beaucoup de copies ne comportent pas d'accroche ni de définition des termes du sujet. Le contexte, économique et politique, doit être présenté rapidement. L'absence de problématique constitue un défaut majeur. Il ne s'agit pas de répéter le sujet, mais bien de partir d'une définition des notions pour en dégager des enjeux. Des formules vagues et tautologiques ne sauraient constituer une problématique (« Que nous apprennent riches et pauvres sur l'évolution de l'Angleterre ? », « Dans quelle mesure richesse et pauvreté organise [sic] la société britannique ? » ; « En quoi peut-on parler de riches et de pauvres dans les îles Britanniques ? »).

Des problématiques trop restrictives, qui ne traitent le sujet, par exemple, que sous l'angle de la politique sociale de l'État élisabéthain, constituent un défaut moins grave mais pénalisant tout de même. Pour éviter cet écueil, insistons sur l'intérêt d'inscrire le sujet de la dissertation dans un débat historiographique important. On ne peut pas attendre des candidats qu'ils aient lu des monographies en anglais ; en revanche il est légitime d'espérer que les préparateurs leur en aient parlé, d'autant que les manuels mentionnent les principaux d'entre eux, ce qui pouvait servir à orienter la réflexion. Les travaux de Lawrence Stone sur la crise de l'aristocratie anglaise et la montée en puissance de nouvelles couches sociales, ceux de Keith Wrightson sur les hiérarchies sociales, ou encore de Peter Laslett sur la démographie historique, pourquoi pas de sociologues comme Max Weber sur l'éthique protestante, ou de Pierre Bourdieu sur la domination — à condition que ces références soient maîtrisées —, pouvaient servir à orienter la réflexion. Quelques copies, trop rares, sont ainsi parvenues à construire leur problématique autour du passage d'une société de déférence à une société d'obéissance, ou de la société féodale à la société moderne. D'autres problématiques satisfaisantes s'interrogeaient sur la tension entre les dynamiques sociales propres à l'âge élisabéthain et la rigidité hiérarchique traditionnelle.

Très peu de copies courtes ont été rendues. La plupart des candidats ont fait l'effort, qui doit être salué, de rédiger une copie équilibrée et organisée. Sur une question qui pouvait paraître difficile, étant donné les contraintes de temps de la préparation au concours, un travail de qualité a pu être effectué. Le jury a particulièrement apprécié l'utilisation et la définition des termes anglais (*yeomen*, *copyholders*, *gentlemen*, *freemen*, *professions*, etc.), indispensables pour l'approche de la question. Un nombre appréciable de candidats ont essayé de s'appuyer sur les sources d'époques, notamment les observateurs sociaux, comme William Harrison ou Sir Thomas Wilson, pour décrire les catégories sociales : il faut s'en féliciter. Enfin, on peut regretter que les conclusions soient, une fois de plus, sacrifiées, se contentant, quand elles existent, de résumer platement le développement.

\*\*\*

Pour cerner les enjeux du sujet, on pouvait partir, et de nombreuses copies l'ont fait, du cliché sur l'âge d'or élisabéthain, qui repose sur l'idée d'une forte expansion économique. S'intéresser aux riches et aux pauvres permet de réfléchir à des réalités économiques et sociales plus nuancées, car la société élisabéthaine est en pleine mutation. L'indéniable croissance économique et démographique, surtout en Angleterre et à un moindre degré en Écosse, ont des conséquences sociales contrastées. Tandis que, par certains aspects, la société devient plus ouverte vers le haut, cette période voit aussi apparaître le « problème du paupérisme ». Même si le nombre des pauvres inquiète depuis la fin du Moyen-Âge, c'est sous Elisabeth que la pauvreté devient une obsession pour les classes possédantes et dominantes. Au-delà des catégories sociales statiques, il s'agissait donc de se

demander comment on devient riche et pauvre. Pour lier les deux notions, il convenait d'étudier les dynamiques, les mobilités et les relations sociales.

Dans la définition des termes du sujet, on attendait deux éléments : la richesse et la pauvreté sont des faits économiques, mais aussi des constructions sociales, qui n'ont rien d'évident, et ne sont pas seulement « objectives ». Le rang social est indissociable d'une dimension morale. En introduction ou dans le développement, certains se sont attachés à réfléchir sur les sources dont disposent les historiens pour connaître ces groupes, montrant la difficulté d'accéder à la parole des pauvres.

Ce sujet permettait, et les meilleures copies l'ont fait, d'articuler les approches économiques, politiques, culturelles et sociales. On pouvait ainsi aborder les principaux thèmes au programme : les crises politiques intérieures, par exemple à travers le *Northern Rising* de 1569, complot aristocratique interprété comme une émeute fomentée par une armée de pauvres et de vagabonds ; les relations entre le gouvernement et les localités, à travers les lois sur les pauvres ; l'humanisme et la Réforme, à travers l'évolution de l'image du pauvre ; les évolutions macro-économiques, à travers la croissance démographique et économique ; les effets sociaux du grand commerce maritime, à travers la montée en puissance des marchands et des financiers.

Il était possible, et les candidats qui l'ont fait en ont été valorisés, d'ancrer la question des pauvres dans la longue durée. Si elle est constituée en problème socio-politique au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est notamment pour des raisons religieuses, et l'on pouvait, succinctement, évoquer le cataclysme que constitue la Réforme d'Henri VIII, en sécularisant les biens du clergé. Les bons candidats ont su être sensibles aux évolutions de moyen terme, montrant l'aggravation des conditions socio-économiques à la fin de la période. Toujours dans la perspective d'ancrer le sujet dans des enjeux plus larges, certains ont vu l'intérêt de comparer, en quelques mots, la situation britannique vis-à-vis du reste de l'Europe du XVI<sup>e</sup> siècle, car si le problème est similaire, les réponses adoptées varient fortement selon les échelles. En effet, la dimension régionale, non seulement entre les royaumes (Angleterre, Irlande, Écosse), mais aussi entre les villes et campagnes, a souvent été bien perçue.

Rappelons que le jury n'attend pas des candidats l'étalage de connaissances encyclopédiques, mais plutôt une réflexion argumentée, manifestant un minimum de sens historique. Toutefois, l'absence de certains thèmes centraux ne pouvait qu'être pénalisante. Certaines copies font ainsi l'impasse sur les enjeux macro-économiques. Il ne s'agissait pas nécessairement de consacrer toute une partie à ces aspects, mais l'on attendait au moins quelques paragraphes, appuyés sur des éléments chiffrés, sur la très forte poussée démographique, l'inflation, la stagnation des salaires, les crises de subsistance ou le phénomène des enclosures. Deuxième manque surprenant, la mutation de l'image des pauvres, qui était un passage obligé pour un tel sujet, et qui faisait l'objet de plusieurs pages dans tous les manuels. On attendait, au minimum, un rappel de la discrimination entre plusieurs catégories de pauvres, impuissants (*impotent*), méritants (*deserving*) et fainéants ou oisifs (*idle*). Le vagabond, menace pour l'ordre social, n'a que rarement été mentionné. Ces définitions ont aussi un impact sur les pratiques sociales, permettant de justifier la catégorisation des individus comme des problèmes sociaux, qui produit en retour de l'action administrative. Dans de nombreuses dissertations, ce dernier point n'apparaît pas, et les lois sur les pauvres sont parfois à peine mentionnées, ce qui est un comble.

Ces arguments devaient être organisés au sein d'une démonstration tenue du début à la fin, et répondant à la problématique. Sur le fond, un nombre important de candidats fait du hors-sujet en essayant à tout prix de plaquer des connaissances sans les articuler à la réflexion générale. Dans cette gamme, citons des développements sur les identités nationales dans les îles Britanniques, ou de longues pages sur la définition de la *nobility* ou sur l'image d'Astrée. Dans une telle épreuve, le hors-sujet obère toute chance d'obtenir une note convenable. Insistons à nouveau sur l'importance de la première heure de travail, lorsqu'il s'agit de cadrer le sujet, d'en voir les limites et les articulations essentielles. De cette rigueur intellectuelle dépend largement la réussite de l'exercice, plus que d'une date ou d'une citation supplémentaires. Les candidats qui ont cherché à décoller du simple constat d'une inégalité sociale pour s'interroger, même de façon inaboutie, sur des dynamiques, sur des contacts et des regards réciproques, en ont été récompensés. Au lieu de consacrer une partie entière — et hors-sujet — à la géographie des îles Britanniques, certains ont préféré s'interroger sur le lien entre mobilité sociale et mobilité spatiale, en analysant les courants migratoires à différentes échelles : des régions riches vers les régions pauvres, à l'échelle des îles Britanniques, ou encore des campagnes vers les villes.

Le sujet n'était pas non plus « Culture populaire et culture des élites dans les îles Britanniques sous Elisabeth ». Il était pourtant possible de mobiliser cette thématique dans l'optique du sujet, à condition de le justifier explicitement. De longs développements, en tant que tels, sur l'éducation, la propagande élisabéthaine, la vie à la cour ou la religion populaire, témoignaient d'une réflexion insuffisante. En revanche, certains candidats ont tiré leur épingle du jeu en s'arrêtant, par exemple, sur la sorcellerie, étudiée par Alan Macfarlane, montrant que l'augmentation des procès pour sorcellerie, qui touchent pour l'essentiel des femmes vieilles, pauvres et d'un statut social inférieur à leurs accusateurs, est liée à des tensions dans les communautés rurales, et à des changements de longue durée, la croissance du nombre des pauvres et le passage d'une charité individuelle à une charité officielle.

Le plan le plus souvent rencontré était thématique. Une première partie était centrée sur les hiérarchies sociales fixistes, la seconde sur l'augmentation des inégalités au cours du second XVI<sup>e</sup> siècle, la dernière enfin sur le rôle de l'État élisabéthain dans la redéfinition des catégories. Une telle architecture était tenable, à condition de ne pas s'enliser dans le simple inventaire des catégories sociales et d'insister sur les dynamiques. Il va de soi qu'un plan non dialectique, traitant des riches et des pauvres dans des parties autonomes, ou un plan à tiroirs, ne permettaient pas de traiter le sujet. Les meilleurs candidats ont su éviter l'écueil d'un empilement

d'arguments sans fil directeur, d'où l'importance des transitions, non seulement entre les parties, mais aussi entre les sous-parties.

La conclusion ne peut être un simple résumé de l'argumentation, mais bien une mise en perspective. La période élisabéthaine s'inscrit dans un processus : il fallait donc nuancer l'ampleur des phénomènes décrits, qui s'inscrivent dans la longue durée. La dissertation posait aussi la question du rôle de l'État dans les relations sociales. Trop rares sont ceux et celles qui se sont essayés à une ouverture, bien venue, sur les guerres civiles du 17<sup>e</sup> siècle, souvent interprétées comme une frustration sociale accumulée depuis l'époque élisabéthaine, ou encore à une comparaison européenne.

\*\*\*

De façon récurrente sont apparus dans les copies plusieurs traits que le jury voudrait signaler à l'attention des préparateurs et des futurs candidat(e)s.

Parmi les qualités attendues d'un(e) historien(ne), la capacité à dépasser les fausses évidences. Au rayon « clichés sur les pauvres », signalons que l'on peut décrire sobrement les petites exploitations et la grande misère, au lieu des « pauvres lopins » ou autre « misère noire ». Attention aussi aux truismes sur ce type de sujet dialectique : il n'est pas nécessaire de consacrer une copie entière à démontrer que les riches habitent de belles maisons, les pauvres des « masures », que les uns sont vêtus de soie et les autres de « haillons » (tous les termes cités ont été rencontrés à plusieurs reprises). De même, les nobles ne sont pas nécessairement tous richissimes, pas plus que les paysans tous pauvres. Des ordres de grandeur chiffrés permettaient d'éviter ce trop grand impressionnisme.

Les approximations sur les questions socio-économiques semblent montrer que cette dimension du programme avait été insuffisamment abordée, reflet peut-être des ravages du culturalisme qui déferle sur les sciences sociales depuis quelques années. Certaines formules témoignent seulement d'un manque de travail (« la notion d'ordre social n'existe plus sous Elisabeth », ou encore « le XVI<sup>e</sup> siècle voit la suppression de la suprématie de la naissance »), mais beaucoup de candidats succombent au mythe victorien d'une société élisabéthaine mouvante, à la très forte fluidité sociale, qu'ils se sont pourtant attachés à remettre en cause en introduction. La mobilité sociale n'est pas seulement ascendante mais aussi descendante. La richesse est une condition nécessaire au rang, mais elle n'est pas suffisante : les critères de statut, de pouvoir, la naissance, les titres, jouent aussi un rôle dans la stratification sociale.

La prise en charge étatique du problème du paupérisme, avec les lois sur les pauvres, devait être inscrite dans le temps long. Le XVI<sup>e</sup> siècle constitue une période de transition dans l'histoire de l'assistance, car la disparition des monastères, des guildes et des confréries religieuses, suite à la Réforme d'Henri VIII, réduit l'offre de ressources disponibles pour les pauvres. Toutefois, tout ne commence et tout ne se termine pas avec Elisabeth. Peu de copies ont pensé à rappeler la persistance des canaux traditionnels de l'assistance, avec le rôle des administrations municipales et surtout de la charité privée, par le biais de fondations ou de donations directes. Enfin, il ne fallait pas limiter la présentation des lois sur les pauvres à leurs aspects répressifs : elles s'inscrivent aussi dans une volonté de réforme morale du corps social tout entier. Si ce traitement administratif est innovant, il ne porte véritablement ses fruits qu'aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : cette législation ne s'applique que lentement au niveau local, et ces lois sont inadaptées aux contextes écossais et irlandais.

Il est également nécessaire d'attirer l'attention sur un vocabulaire souvent anachronique. Les notions de « demande sociale », de « fracture sociale », et tout le vocabulaire des relations de travail qui appartient à l'ère industrielle, témoignent d'un intérêt louable pour l'actualité du 21<sup>e</sup> siècle, mais sont impropres pour étudier les phénomènes économiques et sociaux du XVI<sup>e</sup> siècle. D'autres copies voient dans le XVI<sup>e</sup> siècle un laboratoire de la modernité, y décelant des « aspirations à la démocratie », un « choc des civilisations », une politique élisabéthaine imprégnée de « socialisme » ou de « libéralisme ».

Certains candidats ont su éviter ces écueils, montrant la complexité des évolutions plutôt que de tomber dans des simplifications extrêmes. Au lieu de s'en tenir à un tableau statique de la société britannique, ils sont parvenus à aborder le sujet sous de multiples angles d'approche. Plus qu'une érudition sans failles, le jury a voulu récompenser ceux et celles qui montraient la capacité à élaborer et à tenir une problématique solide, des efforts de réflexion critique, et une mise en perspective conclusive.

## Série Sciences humaines - spécialité

### Explication de texte ou de documents historiques

La moyenne de l'épreuve est de 8,83. Les notes sont échelonnées de 1 à 18,5. Il ne faut donc pas s'étonner que certaines copies soient d'un niveau indigne du concours en raison d'une orthographe approximative et d'un style embarrassé, voire syntaxiquement incorrect. Le jury a souri du prix « Cognacq-Jé » et de la « promotion-canopée » mais il regrette trop de problèmes « pécuniers » en lieu de « pécuniaires », pourtant dans le texte, sans parler du « champs de batail » et du « travaille ». Les accords de verbe font souvent défaut mais le présent peut être utilisé en lieu et place de l'infinitif (« que souhaitent acquérir les femmes »). Notons également la percée d'un fâcheux anglicisme journalistique : « abus sexuels » en lieu et place de violences sexuelles et qui a pour effet d'euphémiser ces dernières. Par ailleurs, certaines copies ont fait montre d'une ignorance qui interdisait, de fait, une bonne compréhension du texte. De bonnes copies ne sont pas non plus à l'abri ici ou là d'erreurs factuelles parfois graves.

Les correcteurs ont relevé, en effet, des défauts de culture historique générale qui tiennent sans doute aux libellés des programmes de l'enseignement secondaire, souvent incomplètement traités, en particulier pour la seconde guerre mondiale. Parmi les erreurs les plus fréquemment relevées, notons les hésitations sur la situation de la France en 1943 : les hommes sont alors au front, quand ils n'opposent pas une résistance farouche à l'ennemi ; la France est divisée en deux en 1940 ou en 1943, on ne sait, et traversée par « la ligne Maginot » qui sépare une France occupée au nord et « la France libre » au sud ; les candidats confondent capitulation et armistice, réquisitionner (le matériel) et requérir (les hommes) ; de là, les candidats en déduisent que l'Etat doit mobiliser les femmes dans les usines de guerre comme en 1914. Notons que les candidats projettent la situation des femmes pendant la Grande Guerre, visiblement connue de tous, sur la situation des ouvrières sous Vichy.

Le jury a également été frappé par la profonde méconnaissance de la vie des ouvrier-e-s depuis les années 1930 qui tient sans nul doute au recul de l'histoire économique et sociale au profit d'une histoire des représentations devenue dominante. Les candidats n'ont le plus souvent pas la moindre idée de la faiblesse des salaires, du travail concret en usine, de la famille et des loisirs ouvriers. D'une façon générale, la situation des ouvrières dans l'entre-deux-guerres - place des femmes mariées et des mères de famille dans la population active, pourcentage d'actives dans les différentes branches industrielles - est mal maîtrisée alors qu'elle servait de point d'appui à l'explication du texte proposé. Cette ignorance explique de graves contresens sur le texte. Les femmes mariées sans enfant et qui « préfèrent travailler plutôt que de rester chez elles où elles s'ennuieraient », sont assimilées à des bourgeoises qui laissent à une domestique le soin du ménage et se distraient en regardant des câbles, car la chaîne les change du « thé pris les unes chez les autres » ou leur permet d'accéder au luxe. L'organisation scientifique du travail, ses principes, ses objectifs et ses applications sont rarement maîtrisés au point que le taylorisme peut être attribué à Adam Smith et sa critique à Karl Marx. Aussi ne faut-il pas s'étonner que pour certains, l'OST, en offrant une plus grande variété des postes de travail, soit une source de satisfaction pour les ouvrières. « Gagner de l'argent » n'est que rarement entendu comme une nécessité vitale. Le harcèlement sexuel par le contremaître a parfois été interprété comme une voie de la promotion féminine. De même, la méconnaissance de la vie privée a pu conduire les candidats à confondre union libre et collaboration horizontale, quand ce n'est pas « verticale ». Ces derniers ont également du mal à articuler amour, mariage, union libre et adultère sans parler du malthusianisme complètement occulté quoique sous-jacent dans le texte.

Les candidats pêchent, enfin, par la méthode. Passons sur les digressions, par exemple sur les « amours contingentes » de Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre ou sur les livres de ce dernier qu'on « s'arrache non pas pour les lire mais parce que leur poids est d'exactement un kilo ». Plus grave, l'essentialisation est par glissement de plume omniprésente. Les candidats parlent de « la femme » et non « des femmes », renonçant à historiciser la condition faite aux femmes *hic et nunc* mais une copie a joué finement sur le couple la femme/les femmes. La volonté de plaquer une problématique extérieure au texte conduit à des contorsions pour faire entrer le document dans un schéma préétabli. Les candidats ont voulu coûte que coûte opposer archaïsme et modernité, deux termes qui, quel que soit le sujet, brouillent la perception des faits. Ils ont aussi tenté de retrouver dans le document matière à disserter sur l'émancipation féminine même si certains concluent que « de par leur nature vénale, les femmes ne peuvent pas s'émanciper ». Enfin, ils ont rarement eu le réflexe d'interroger les silences et les lacunes du texte bien qu'une copie ait souligné l'absence de réprobation manifestée par l'élève-surorientante face au harcèlement sexuel.

Les candidats sont jeunes et l'on ne peut exiger d'eux un bagage historique irréprochable. Le jury sait bien que la pression du concours conduit à des formulations irréfléchies. Il n'a pas pour but d'éditer un bêtisier mais par delà les perles que l'on peut juger folkloriques, il tient à souligner sa préoccupation face aux défaillances de l'enseignement secondaire que les seuls manuels de la question n'ont pas suffi à l'évidence à combler. Les meilleures copies ont réussi, toutefois, à surmonter ces handicaps et fait montre d'une vraie sensibilité d'historien-ne. Elles ont su s'interroger ainsi sur ce qui relève de la sociabilité de classe ou de genre. Le jury a pu apprécier de fines analyses sur la position de l'auteur entre empathie et idées reçues, moralisation et dénonciation de la chaîne. En trois heures, les candidats ne peuvent faire une explication exhaustive. S'interroger d'emblée sur la nature du texte, le statut et le point de vue de l'auteur permettrait, néanmoins, de poser les

bonnes questions et d'éviter les contresens. Il faut également, mais c'est une banalité, éviter de parler sur le texte et appuyer ses propos par des citations bien choisies et commentées, voire déconstruites en leurs présupposés. Bref, il convient de toujours garder un regard critique sur le texte afin de ne point le prendre au pied de la lettre.

Le "corrigé" ci-dessous est destiné à éclairer toutes les facettes d'un document fort riche et ne correspond évidemment pas au travail demandé aux candidats. D'excellentes copies, néanmoins, ont su faire du document une explication très complète avec des commentaires argumentés et judicieux. Elles ont en particulier démontré la capacité à s'interroger sur ce que l'on lit, à scruter les détails, à tenter de proposer une explication, bref à faire preuve des qualités utiles à l'enquête historique.

## Corrigé

### Ouvrières de la Région Parisienne en 1943

Rapport d'une élève surintendante d'usine sur son stage à l'usine des Compteurs de Montrouge, février 1943

Le corrigé qui suit est détaillé, de façon à donner du texte un commentaire aussi précis que possible. Tel quel, il dépasse évidemment les capacités d'un étudiant de niveau Bac + 2 ou Bac + 3 qui, de surcroît, ne dispose que de trois heures pour effectuer son travail. Le jury a valorisé, cependant, les remarques qui dépassaient le niveau d'exigence attendu des candidats.

#### Introduction

Le rapport est l'un de ces rares documents qui permettent de pénétrer à l'usine aux côtés des ouvrières. Sa date – 1943 – permet, par ailleurs, d'évaluer les effets de la conjoncture sur le travail des femmes et leur vie quotidienne mais également de mesurer l'impact des mesures prises par Vichy en direction des femmes. Le texte, certes, se situe à l'extrême fin du programme mais d'une part, la situation des ouvrières en 1943 est par maints aspects inchangée depuis les années 1930 et d'autre part, les manuels traitaient de façon suffisante de la situation des femmes dans la France de Vichy.

#### 1) L'auteur: une élève surintendante d'usine

Les candidats devaient connaître en principe la fonction de surintendante d'usine, un poste créé en France en 1917, en raison de l'afflux des ouvrières dans les usines de la métallurgie et de la défense, jusque là fiefs masculins<sup>1</sup>. Le poste s'inspire de la lady surintendante ou lady welfare supervisor mise en place dans les usines anglaises pendant la guerre de 1914. L'institution, toutefois, survit au conflit. Les entreprises, en effet, ont apprécié les qualités de la main-d'œuvre féminine et, une fois passée la démobilisation dans les usines de guerre, embauchent à nouveau massivement des femmes, en particulier dans l'industrie métallurgique. Les progrès de la rationalisation du travail qui conduisent à une fine gestion sexuée de la main d'œuvre, offrent de nouveaux débouchés aux surintendantes. D'une façon plus générale, l'entre-deux-guerres voit s'organiser les métiers du social, avec la création de nombreux diplômés, diplôme d'Etat d'infirmière hospitalière en 1924, diplôme d'assistante sociale en 1932<sup>2</sup>. A partir de 1938, et du nouveau diplôme d'assistante sociale, la formation des surintendantes est portée de deux à trois ans<sup>3</sup>. Les assistantes sociales et les surintendantes d'usines sont pour l'essentiel issues de la bourgeoisie. Leur orientation professionnelle révèle le rôle croissant que jouent les études dans l'accès des femmes aux métiers du tertiaire en plein essor et la nécessité croissante de gagner sa vie dans ces milieux (cf. Simone de Beauvoir).

Si les candidats pouvaient ignorer le maintien des surintendantes après la guerre, en revanche ils devaient connaître la professionnalisation des métiers du social dans l'entre-deux-guerres et par déduction, rattacher l'auteur à ces nouvelles professions. Le jury n'a pas tenu rigueur au candidat d'avoir fait d'Annie Fourcaut l'auteur du texte mais a pénalisé les copies qui en faisait, au choix et sans justification, une communiste, une grande bourgeoise féministe, une femme violée, une « Eve nouvelle à l'image de Simone de Beauvoir »...

Les candidats pouvaient également ignorer l'existence et le fonctionnement de l'école des surintendantes. Certains, cependant, connaissaient l'institution et l'ont bien décrite. Fondée en France en mai 1917, cette dernière poursuit sa tâche jusque sous Vichy et forme des professionnelles du travail social auprès des ouvrières. La sélection à l'entrée de l'école est sévère et les promotions sont de l'ordre de 25 élèves, presque

<sup>1</sup> Sur l'afflux des femmes dans l'industrie d'armement, voir F. Thébaud, *La femme pendant la guerre de 1914*, Paris, 1986, Stock, ainsi que le chapitre qu'elle a consacré à cette question, « La Grande Guerre. Le triomphe de la division sexuelle » dans *l'Histoire des femmes en Occident*, tome V, Paris, rééd Tempus, 2002. En 1914, l'industrie de la défense compte 8000 à 9000 femmes mais ce chiffre s'élève à 420 000 en 1918.

<sup>2</sup> En 1938, est instaurée la séparation entre infirmières médicales et infirmières visiteuses, rebaptisées assistantes sociales.

<sup>3</sup> Voir A. Fourcaut, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, 1982, Maspéro ; Laura Lee Downs, *L'inégalité à la chaîne. La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre*, Paris, 2002, Albin Michel ; Evelyne Diébolt, *Les femmes dans l'action sanitaire, sociale et culturelle, 1901-2001. Les associations face aux institutions*, Paris, 2001, Femmes et associations.

toutes célibataires et âgées de 25 à 30 ans. Les cours les préparent à comprendre et affronter le monde ouvrier. Ils portent sur la législation, le syndicalisme, la sociologie, la psychologie, l'économie politique, l'hygiène, les maladies professionnelles ainsi que la tuberculose ou les maladies vénériennes. L'originalité de l'école tient à la combinaison entre cours magistraux et stages pratiques auprès d'institutions sociales, d'entreprises et aux côtés d'une surintendante en poste. Le diplôme, de plus, n'est accordé qu'après un an d'exercice comme surintendante et un ultime rapport sur cette expérience professionnelle.

## 2) le texte : un rapport de stage

→ un travail noté en cours de formation

Le rapport de stage ouvrier est effectué entre la première et la deuxième année d'études. Il est noté et fait partie des épreuves qui permettent l'obtention du diplôme.

C'est en écrivant une biographie sur Berty Albrecht, citée par certains candidats en tant qu'élève-surintendante, qu'Annie Fourcaut a découvert son passage de 1936 à 1938 à l'école des surintendantes et a lu son rapport de stage aux Galeries Lafayette. De là, elle a pu étudier les 29 rapports conservés dans les archives de l'école des surintendantes à Paris. Ces rapports ont également été étudiés par Laura Lee Downs qui lève l'anonymat des élèves. A deux exceptions près, ces stages se déroulent dans une usine. 58% des stages ont lieu dans le département de la Seine, 19,6% dans les Vosges et 22% dans la Moselle, ce qui donne une assez bonne représentation de la carte de la France industrielle pour les femmes. Rappelons également que la région parisienne est la première région industrielle française et que l'école des surintendantes, pour des raisons de commodité, place ses élèves au plus près. Sept rapports concernent l'industrie textile, traditionnellement féminine, mais quatorze l'industrie métallurgique (mécanique, automobile, industries électriques) où les femmes, en particulier en région parisienne, ont une place importante dans l'entre-deux-guerres, on y reviendra.

Les candidats n'étaient pas censés connaître ces détails ni, du reste, la notation du stage. Toutefois, par déduction, ils pouvaient, et de nombreuses copies en témoignent, définir ce stage en responsabilité et subodorer sa place dans le cursus des élèves-surintendantes.

→ un regard extérieur sur les ouvrières

Ces jeunes filles, comme le dit Annie Fourcaut, « changent de classe en prenant place devant leur machine ». Leur position est, toute proportion gardée puisqu'elles ne sont ni des intellectuelles ni des militantes comparables à Simone Weil, une position en surplomb mais là où S. Weil veut témoigner, l'élève surintendante observe et analyse pour exercer son futur métier. Dans les deux cas, cependant, et compte tenu du fait que rares sont les ouvriers, et encore plus les ouvrières, à avoir décrit leur expérience du travail, ces témoignages sont précieux. Mais il faut évidemment les décrypter. Les candidats devaient, à tel ou tel endroit du texte, déceler l'origine bourgeoise du témoin, voire ses préjugés. Ceux qui ont cité Simone Weil, ont bénéficié d'un plus<sup>4</sup>.

## 3) Contexte: Vichy, 1943

Le contexte est peu présent dans le texte. Il faut, néanmoins, que les candidats situent brièvement la France de Vichy et mentionnent la politique de genre de Vichy qui est à l'arrière-plan du document et qu'ils doivent développer dans une sous-partie. En dehors de la date qui doit attirer l'attention des candidats, le contexte apparaît incidemment ligne 13, « avant la guerre », et surtout ligne 46-47 : « Actuellement, trois choses absorbent tout l'intérêt des ouvrières : le ravitaillement, les nouvelles des prisonniers et des travailleurs en Allemagne ». Pour ce contexte général, on ne pouvait reprocher aux candidats d'ignorer l'histoire du STO et le nombre exact de prisonniers en Allemagne mais ils devaient mentionner, quitte à annoncer un développement plus bas, l'impact de la situation sur la vie des femmes et en particulier leurs difficultés financières.

Rappelons qu'en 1940, 1 600 000 hommes sont faits prisonniers dont un million durant cinq ans.

Plus de la moitié sont mariés et un quart pères de familles. De 1942 à 1944, par ailleurs, 600 000 à 700 000 hommes sont envoyés en Allemagne au titre du STO.

Le texte permet tout à la fois d'aborder la vie privée et la vie professionnelle des ouvrières puisque les surintendantes doivent intervenir dans ces deux champs du social. Il permet également, quoique plus incidemment et en creux, d'évoquer l'impact de l'idéologie de genre de Vichy sur les ouvrières.

### I - Travail féminin et division sexuelle des tâches dans une grande usine taylorisée

Ce texte permet de mettre en regard deux visions du travail des ouvrières : la vision d'une professionnelle du social éduquée et la vision des ouvrières elles-mêmes mais pour une part déformée par le témoin. L'élève surintendante aborde le travail sous deux angles : une description des tâches et ensuite une réflexion sur les motivations et l'état d'esprit des ouvrières. Le texte, cela dit, apporte peu de données sur le travail : nature des postes, rémunérations, horaires, hygiène des ateliers, etc.<sup>5</sup> Le jury a pris en compte les remarques visant à combler ces lacunes.

<sup>4</sup> Simone Weil a travaillé dix-huit mois, entre 1934 et 1936, dans trois usines métallurgiques de la région parisienne (dont Alsthom et Renault). Voir Simone Weil, *La condition ouvrière*, Paris 1951, Gallimard.

<sup>5</sup> D'autres rapports cités par A. Fourcaut en parlent abondamment, en revanche.

1) « Cela ressemblait étrangement au travail de Charlot dans « Les Temps modernes » (l. 21-22)

C'est ainsi que l'élève surintendante décrit le travail à l'usine des Compteurs de Montrouge.

→ *Une grande usine de la seconde révolution industrielle*

Les candidats ne pouvaient connaître le nombre d'ouvrier-e-s mais certains ont pu déduire du texte qu'il s'agissait d'une grande entreprise. L'usine des Compteurs de Montrouge compte, en effet, 2000 ouvriers et est caractéristique d'une nouvelle phase de l'industrialisation associant rationalisation et féminisation du travail, deux phénomènes très prononcés dans l'industrie automobile et l'industrie électrique en plein essor dans l'entre-deux-guerres (lampes, radios, compteurs, etc.). Le glissement du centre de la capitale vers la banlieue accompagne également le mouvement. Le rapport est de ce point de vue exemplaire sur les mutations à l'œuvre et leur impact sur le travail des ouvrières. Rappelons que la France est un pays de PME et qu'en 1921, 23,2% de la main d'œuvre seulement est employée dans des entreprises de plus de 500 salariés. En 1950, la situation est restée identique. Néanmoins, les grandes entreprises constituent le fer de lance de la modernisation industrielle.

→ « *La rationalisation* » du travail dans l'industrie métallurgique

La comparaison faite par l'élève surintendante avec le film de Charlot est doublement intéressante, d'une part, car elle traduit sa culture cinématographique, donc son milieu, mais d'autre part, car elle renvoie à une réalité : la première phase de « taylorisation » de l'industrie française, dans les années 1930-1950, dénommée par Bernard Coriat « Les Temps modernes »<sup>6</sup>.

Le terme de rationalisation est utilisée à partir de 1925 pour désigner, en effet, la « restructuration du système de production » par des « méthodes d'organisation » (Aimée Moutet) venues des Etats-Unis<sup>7</sup>.

Rappelons que l'organisation scientifique du travail de F. W. Taylor divise le travail verticalement, en séparant la conception et l'exécution, et horizontalement en parcellisant les tâches. La parcellisation évite les pertes de temps par la rationalisation des gestes qui permet, elle-même, d'augmenter les cadences et le rendement, donc la productivité du travail. Attention, la chaîne n'entre pas forcément dans le cadre de l'OST. La bande transporteuse, comme les ponts roulants, ont souvent été introduits pendant la guerre de 1914 pour faciliter la manutention. L'Organisation Scientifique du Travail a permis la production et la consommation de masse. Pour B. Coriat, de plus, l'OST a peut-être des buts cachés : déposséder l'ouvrier de ses savoirs et surtout de la maîtrise du temps de production. C'est là que le chronomètre entre en jeu. Le temps de travail officiel a ainsi diminué en France de 1920 à 1940 mais le temps réellement consacré à la production a augmenté. Attention, la rationalisation est très limitée jusqu'en 1950 car le processus est dans un premier temps fort coûteux (cf. Citroën) et les temps morts subsistent. Elle est essentiellement circonscrite à l'industrie mécanique et aux mines. A partir de 1929, la rationalisation constitue une réponse à la crise économique mais là encore, dans un nombre d'entreprises limité. Dans les industries adeptes de l'OST, la chaîne, voire la chaîne automatique, est alors utilisée pour diminuer le temps de fabrication comme le temps de manutention et remplacer les ouvriers professionnels par des OS. Renault et Citroën, Alsthom pour les petits moteurs électriques mais aussi les Compteurs de Montrouge sont en pointe. Cette entreprise installe dès 1932 des convoyeurs aériens à la fonderie et une chaîne au montage où travaillent les femmes. Beaucoup d'entreprises disposant d'une main d'œuvre peu qualifiée, en particulier féminine, se bornent néanmoins pour augmenter la productivité à mécaniser et à appliquer le salaire au rendement.

L'usine des Compteurs de Montrouge est un excellent exemple de la taylorisation en cours. La surintendante souligne la parcellisation des tâches qui y est très poussée : l. 10-11, « coller des petits galons autour de plaques de verre » et l. 19-20 : « dévisser ces câbles et les revisser sur d'autres compteurs ». Elle en dénonce les effets sur elle-même, l. 24-25 : « j'en éprouvais de véritables vertiges. Et l'idée qu'elle continuerait à faire cela peut-être des années encore après mon départ m'étourdissait encore plus ». Les termes employés, « vertige » et « étourdissement », relèvent de la pathologie médicale et renvoient à une critique explicite de la rationalisation du travail, condamnation renforcée par la comparaison avec Charlot qui dénonce l'aliénation par le travail dans *les Temps Modernes*. L'élève est surtout stupéfaite face à la passivité des ouvrières, voire à leur satisfaction ouverte : là où elle éprouve le vertige face à un travail répétitif, « la jeune femme avec laquelle je faisais ce travail s'en montrait enchantée ... » (l. 22-23) et surtout, l. 15 : « elles n'éprouvaient ni intérêt ni ennui ». Nous y reviendrons.

Les candidats n'avaient pas à connaître en détail l'Organisation Scientifique du travail. En revanche, ils devaient en connaître les effets sur le travail des ouvrières. L'organisation du travail s'accompagne, en effet, d'une déqualification de la main d'œuvre, surtout pour les femmes.

2) *Rationalisation du travail et gestion sexuée des emplois : les ouvrières entre nature et profit*

→ *Ouvrières et tâches sexuées*

<sup>6</sup>La seconde phase correspond aux années 1950-1970. B. Coriat, *L'atelier et le robot. Essai sur le fordisme et la production de masse à l'âge de l'électronique*, Paris, 1990, Bourgois .

<sup>7</sup>Le meilleur livre pour l'entre-deux-guerres sur le sujet est la thèse d'Aimée Moutet, *Les logiques de l'entreprise. La rationalisation dans l'industrie française de l'entre-deux-guerres*, Paris, 1997, EHESS.

En dépit de tous les discours hostiles depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle au travail industriel des femmes, les ouvrières occupent dans l'industrie une place irremplaçable. Les branches industrielles et les postes de travail sont, en effet, sexués. Il y a des branches féminines (le textile, la confection), des branches masculines (les mines, le bâtiment) et des branches mixtes. A partir de la guerre de 1914, les femmes ont fait une percée dans des industries longtemps masculines comme la chimie et les industries agro-alimentaires. Elles forcent surtout les postes de la métallurgie, non pas, certes, de la métallurgie lourde mais des industries mécaniques. Elles sont particulièrement nombreuses en région parisienne dans l'automobile dont elles constituent 25% à 35% des effectifs, mais aussi dans les constructions électriques dont font partie les Compteurs de Montrouge. En 1906, les femmes représentaient 4,2% des ouvrières des industries mécaniques, en 1931, 12, 4% et en 1954, 31,9% pour la seule industrie électrique<sup>8</sup>. Comme l'a montré Laura Lee Downs, les industriels, après les avoir démobilisées, ont rembauché les femmes dès le début des années 1920, car elles sont qualifiées et bien adaptées à la réorganisation du travail amorcée durant la guerre.

Si ces industries sont mixtes, les postes de travail, et souvent les ateliers, y sont sexués. Les femmes sont en général préservées des travaux salissants et dangereux. Aux Compteurs de Montrouge, elles ne travaillent pas à la fonderie mais à l'appareillage électrique. Dans le texte, elles vérifient la conformité des appareils (l. 19-21) ou les montent (l.10-11). Les femmes, de plus, travaillent sur des objets plus légers : ici des plaques de verre et des câbles électriques. Elles opèrent avec un outillage moins lourd : ici, l'outillage est même artisanal, tournevis et pot de colle. On notera qu'un nombre très restreint de copies a su identifier le fait qu'il s'agissait dans le texte d'une usine de compteurs électriques.

### →Les femmes : les OS les plus rentables de l'industrie taylorisée

Les ouvrières, en revanche, effectuent des tâches morcelées et répétitives : visser et revisser, coller un galon. Comme le dit l'élève surintendante, sa voisine passe « ses journées entre ses galons, ses plaques et son pot de colle » et sur le second poste, à visser et revisser des câbles. Les femmes sont également affectées à des travaux exigeant de la dextérité : coller des galons, ou de la rapidité : visser à un rythme tel que l'élève en éprouve du « vertige ». Les ouvrières travaillent en général sur des machines plus simples qu'elles ne sont pas autorisées à régler : ici, elles sont même absentes. Elles n'accèdent, enfin, à aucun poste de responsabilité. Catherine Omnès évalue à quatre le nombre de contremaîtresses en poste en 1920 dans la métallurgie parisienne. Dans l'atelier ici décrit, le contremaître est ainsi un homme.

Pour bien comprendre la place faite aux ouvrières dans l'industrie, il convient de signaler qu'inversement, les hommes sont affectés à des travaux exigeant de la force, qu'ils utilisent des machines complexes donc prestigieuses, que leur sont réservées les tâches de conception, de réglage des machines et de commandement.

La rapidité, la propreté, la minutie des ouvrières – coller des galons sur des plaques de verre – sont très appréciées des entreprises. Ces qualités sont imputées à la « nature féminine » alors qu'elles ne sont pas innées mais acquises soit par la couture soit par le travail ménager, soit par une expérience professionnelle antérieure, en particulier dans la confection qui perd durant l'entre-deux-guerres près de 200 000 emplois, contraignant de nombreuses salariées à une reconversion. Mais parce qu'elles sont imputées aux qualités féminines, donc à la nature, ces compétences ne sont pas reconnues et rémunérées comme telles. L'utilisation spécifique des ouvrières dans le cadre de la réorganisation de la production taylorisée conduit, en effet, à la déqualification de la main d'œuvre féminine. Si l'OST, comme on l'a dit plus haut, a pour effet global – et pour but - de réduire le nombre des OP au profit des OS afin de réduire les coûts, cette déqualification est plus forte pour les femmes. En 1924, 54% des ouvrières et 64% des ouvriers de la métallurgie parisienne étaient classés ouvriers professionnels ; après révision des classifications, 48% seulement des hommes sont classés OP mais plus aucune femme. Le Front populaire qui a pourtant conduit à une importante revalorisation des salaires féminins, de l'ordre de 30% pour les industries métallurgiques et minières, a interdit toute promotion aux ouvrières, la catégorie des OP étant réservée aux diplômés du CAP dont est exclue la quasi totalité des ouvrières<sup>9</sup>.

→ «Inutile à celles-là également de parler de l'intérêt du travail, d'un perfectionnement professionnel quelconque » (l. 13-14)

Les entreprises vantent, en outre, la patience des ouvrières, leur résistance à la monotonie, leur absence d'ambition. Ces réactions sont également relevées par l'élève surintendante qui s'en étonne : l. 11-12, « elle se trouvait très satisfaite de passer ses journées entre ses galons, ses plaques et son pot de colle » ou l. 22-

---

<sup>8</sup> Voir sur ce point, L. Lee Downs, op. cit., Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX et XX<sup>èmes</sup> siècles*, Paris, 2002, O. Jacob. Le meilleur travail sur les ouvrières parisiennes est la thèse d'Etat de Catherine Omnès, *Ouvrières parisiennes. Marché du travail et trajectoires professionnelles au 20<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1997, EHESS. M. Dubesset et M. Zancarini-Fournel, (*Parcours de femmes. Réalités et représentations. Saint-Etienne (1880-1950)*), Lyon, 1993, P.U.L) donnent des exemples débouchant sur des conclusions identiques mais pour d'autres industries comme la passementerie stéphanoise.

<sup>9</sup> L'écart salarial entre hommes et femmes qui est de l'ordre de 32-33% après la guerre, tombe à 12-23% en 1925 en raison du manque de main d'œuvre, puis passe au dessous de 13% en 1936, poussant les employeurs à critiquer alors l'incompétence des ouvrières, devenues trop coûteuses (C. Omnès)

24, « la jeune femme avec laquelle je faisais ce travail s'en montrait enchantée. Elle me vantait ce "boulot pas ennuyeux du tout, vous verrez" ». Comment expliquer cette passivité et cette résignation qui désolent l'élève ?

Il convient de noter tout d'abord que les résistances des ouvriers à la taylorisation, en particulier lors de l'introduction du chronométrage, ont été très faibles (trois grèves dans les années 1920). Les rancœurs sont vives, en revanche : les ouvriers souffrent de l'augmentation des cadences, du salaire au rendement qui ruine la cohésion d'équipe, des brimades, enfin, des contremaîtres dont le rôle est renforcé avec l'OST. Ces tensions ne sont apparues, toutefois, que lors des grèves du Front Populaire. Les ouvrières ne se distinguent donc pas des salariés de sexe masculin. Les travaux psycho-sociologiques des années 1950 ont montré que tous, hommes et femmes, souffraient de la monotonie et des cadences induites par le travail à la chaîne.

Par ailleurs, il faut souligner en ce qui concerne les ouvrières et contrairement au discours patronal, que leurs réactions ne sont pas innées. D'une part, une partie des ouvrières n'a pas le choix et se plie aux contraintes du travail tel qui leur est proposé : femmes âgées, ouvrières dont l'emploi a été supprimé, mères de familles assumant seules l'entretien de leurs enfants. Celles-là sont évoquées dans le texte, l.1-3 : « il y a les femmes mariées qui n'ont plus travaillé depuis leur mariage et qui se trouvent un jour seules avec un enfant à élever. Celles-là ne pensent qu'à une chose : travailler à n'importe quoi, pour gagner de quoi nourrir l'enfant ». Le manque d'ambition résulte également d'une éducation qui prône l'effacement, l'abnégation et renvoie les ambitions féminines à la sphère domestique, au mariage et à la maternité.

Quant au perfectionnement et à la promotion professionnels prônés par l'élève, ils sont difficiles à mettre en œuvre puisque, on l'a vu, les ouvrières de la métallurgie ne peuvent accéder aux CAP réservés aux hommes et que l'avancement de type masculin, par exemple à un poste de contremaître, leur est également fermé. On peut souligner l'ignorance dont fait encore montre l'élève surintendante sur les filières de formation professionnelle.

A l'usine des Compteurs de Montrouge, cependant, la rationalisation du travail n'a pas cassé l'esprit d'équipe ni la solidarité ouvrière, qualifiée par l'élève de « très bonne camaraderie » et qui va jusqu'à la prise en charge du travail des retardataires (l. 29-31). Cette solidarité s'opère principalement contre le contremaître, désigné comme celui qui « attrape » les ouvrières. L'expression « se faire attraper » (l. 31) qui appartient au vocabulaire enfantin et scolaire, renvoie à la position subordonnée des ouvrières dans l'atelier, subordination qui va jusqu'à permettre le harcèlement sexuel (l. 59-61). Notons que quelques candidats ont fait des développements nuancés sur ce thème, allant jusqu'à déconstruire et juger excessive l'expression « droit de cuissage » employée par Marie-Victoire Louis.

Les entreprises savent ainsi jouer sur les images et contraintes pesant sur les femmes dans la société pour abaisser le coût du travail et augmenter leur taux de profit. Aussi s'opposent-elles, durant la crise des années 1930 comme sous Vichy, au renvoi des ouvrières et en particulier des femmes mariées, les plus qualifiées et les plus performantes. Le jury a considéré que les candidats pouvaient placer ici ou en III le couplet sur l'écart entre législation du travail féminin et réalité sous Vichy.

## II- Les ouvrières entre vie privée et vie professionnelle

La surintendante est une technicienne non spécialisée du social. A l'usine, elle est chargée d'encadrer les ouvrières. Elle devient à partir des années 1920 une auxiliaire précieuse du chef d'entreprise et participe à la rationalisation de la production. Elle intervient à l'embauche, s'occupe du service médical, de l'hygiène et des maladies professionnelles, des cantines. Mais elle se consacre également aux problèmes concernant les salariées en dehors de l'usine : placement des enfants, prisonniers de guerre, logement, enseignement ménager, loisirs, etc. Elle se situe donc à la jonction de la vie professionnelle et de la vie privée des ouvrières. L'élève surintendante insiste ainsi sur les motivations des ouvrières, la conception de leur métier, leur vision, enfin, de la vie privée et de la morale, les deux étant étroitement liées. Les candidats pouvaient ne rien savoir des attributions des surintendantes et n'ont pas été pénalisés sur ce point. En revanche, le jury a apprécié des développements circonstanciés sur le sujet.

### 1) « Les ouvrières avec qui j'étais peuvent se répartir en trois groupes » (l.1)

L'élève surintendante classe, de la ligne 1 à la ligne 25, les ouvrières en prenant comme critère l'état civil, renvoyant les femmes à la sphère privée et subordonnant *de facto* le travail féminin à la situation familiale. Cette segmentation, en revanche, n'est jamais employé pour les hommes.

#### → « Les femmes ont toujours travaillé »

Pour paraphraser le titre du livre de Sylvie Schweitzer, en France et à la différence de l'Angleterre, « les femmes ont toujours travaillé ». Non seulement le taux d'activité féminin est élevé mais également le nombre de femmes mariées et de mères de famille salariées. En 1921, les femmes représentent 42% de la population active et même si ce taux diminue jusqu'à 36% en 1936, leur place sur le marché du travail est la plus importante d'Europe.

La baisse statistique s'explique par plusieurs facteurs : l'allongement des études pour les jeunes filles, le départ en retraite plus précoce pour les plus âgées, le recul de certaines activités comme la domesticité ou le travail des étoffes sans oublier l'exode rural. En revanche, la part des femmes dans le salariat progresse dans l'entre-deux-guerres. Leur part dans l'industrie est stable mais avec une recombinaison interne au profit des industries de la seconde révolution industrielle.

→ *Les ouvrières célibataires et la promotion professionnelle*

Nul ne conteste en France ni en Europe, le travail des célibataires. Le travail des « jeunes filles » ou des « très jeunes femmes » est même jugé moralement souhaitable, l'oisiveté étant universellement condamnée : 60% des 15-24 ans travaillent donc, en 1896 comme en 1936. La vision de l'élève est plus moderne, cependant. Cette dernière fait de ce groupe la cible d'une politique de promotion des ouvrières – « monter en grade », « gravir les échelons » (l. 18) – par la formation professionnelle – « se perfectionner » (l. 17). Or, nous l'avons vu, faute de formation professionnelle et d'accès à la maîtrise, les promotions sont limitées au seul glissement vers les emplois de bureau. 70% des ouvrières étudiées par C. Omnès ont fini leur carrière comme ouvrières. Des emplois hors production sont seulement proposés à des femmes âgées. Selon C. Omnès, 15 à 20% des ouvrières étudiées ont certes fini leur carrière dans un emploi de bureau mais 17%, en revanche, ont été affectées à des emplois de service, moins payés, dès lors qu'elles vieillissaient et devenaient moins performantes (balayage, etc.).

→ *Ouvrières mariées et mères de famille*

L'élève distingue ensuite les femmes chefs de famille monoparentales (l. 2) et les « femmes mariées mais sans enfant » (l. 7). Dans les deux cas, les ouvrières sont définies par leur relation à la maternité. Ce biais idéologique - réserve face au travail des femmes mariées et lien établi implicitement entre « dépopulation » et travail féminin - conduit à occulter une réalité structurelle du marché du travail français, lié pour une large part à la faible croissance démographique: le poids des femmes mariées dans la population active et le poids, parmi elles, des mères de famille.

Rappelons que la hantise de la dépopulation française naît avec la défaite de 1870, s'aggrave avec l'hécatombe de la guerre de 1914 et conduit, entre autres, aux lois « scélérates » de 1920 sur la propagande néomalthusienne et la correctionnalisation de l'avortement. La faiblesse démographique a comme corollaire, outre le fort taux d'activité féminine, un recours massif à l'immigration.

Les femmes mariées représentent 50% des actives en 1920 et 55% en 1936. Pour les ouvrières parisiennes en particulier, le mariage ne constitue en aucune façon une rupture professionnelle (l. 7-8). Ajoutons les divorcées et les veuves (dont 600 000 veuves de guerre). De là, il convient de souligner que les mères de familles travaillent massivement en France. Ainsi, 42% des femmes de 25-39 ans, la classe d'âge supposée se consacrer à l'éducation des enfants, sont actives. A cela rien d'étonnant puisque le malthusianisme en France est dans l'entre-deux-guerres draconien. Dans la métallurgie parisienne et selon C. Omnès, 51,5% des ouvrières nées en 1882-1891, 46,8% des ouvrières nées en 1901 et 39% des ouvrières nées en 1911 n'ont pas eu d'enfant cependant qu'un tiers a mis au monde un seul enfant. Ces ouvrières ont sacrifié la maternité au travail, car la conciliation entre travail et éducation des enfants est très difficile : c'est ce groupe qui est décrit l. 7-8, « des femmes mariées, mais sans enfant, et elles ne sont pas les moins nombreuses ». On comprend ainsi pourquoi les discours de Vichy sur la maternité ont laissé impavides ces femmes qui avaient fait d'autres arbitrages entre vie privée et vie professionnelle. C. Omnès souligne, de plus, que le schéma selon lequel les femmes se retireraient du marché du travail avec l'arrivée des enfants, puis reprendraient un emploi, une fois les enfants élevés, ne résiste pas à l'examen pour la région parisienne. La figure des femmes « qui n'ont plus travaillé depuis leur mariage et qui se retrouvent un jour avec un enfant à élever » (l. 2) est donc marginale et n'explique que 14% des interruptions de carrières. Les carrières féminines s'alignent ainsi de plus en plus sur les carrières masculines. De là, se forge également dans les familles ouvrières, un modèle qui fait du travail une norme pour les femmes, de mères en filles. Catherine Omnès souligne également le poids des ruptures et déboires conjugaux. Mais, par ailleurs et pour la Troisième République, les ouvrières sont dans les milieux populaires les meilleures mères rencontrées dans les archives<sup>10</sup>. L'attachement à la famille en est une preuve supplémentaire : l. 38-40.

2) *Les ouvrières et leur conception du travail*

Les contraintes financières pesant sur les ménages ouvriers et la faiblesse des prestations sociales expliquent largement selon C. Omnès le travail des ouvrières et le refus d'interrompre leurs activités professionnelles. D'où le rôle que joue « l'argent » dans le texte : « gagner de quoi nourrir l'enfant » (l. 3-4), « le seul intérêt pour elles est de sortir de chez elles et d'avoir de l'argent » (l.15-16), « pour les avantages pécuniaires que cela rapporte » (l. 17-18). Notons, du reste, que parlant des mères chefs de famille, l'élève surintendante ne parle que d'un enfant à élever ; cette remarque renvoie au malthusianisme évoqué plus haut mais également au fait qu'une ouvrière peut difficilement élever plus d'un enfant avec son seul salaire, les salaires féminins restant toujours inférieurs aux salaires masculins malgré la revalorisation du Front populaire.

Toutefois, dès lors que les ouvrières ont des « maris qui ont des gains très convenables » (l. 9), leurs motivations sont plus complexes. Elles apprécient d'avoir « leur salaire personnel » (l. 9) : elles acquièrent ainsi une indépendance par rapport à leur conjoint et de là, un pouvoir dans leur couple. Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, les ouvrières conservent le fruit de leur travail, sauf lorsqu'un conjoint paresseux et/ou violent leur extorque leur paye. Le plus souvent, cet argent est utilisé pour les besoins de leurs enfants (jouets, nourriture et vêtements) ainsi que pour leurs achats vestimentaires : ici, « lingerie de luxe » (l. 10), sans doute des bas et dessous de soie. Par ailleurs, pour ces jeunes couples sans enfant, le salaire féminin permet d'accéder à une petite

<sup>10</sup> A.-M. Sohn, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX-XX<sup>èmes</sup> siècles)*, Paris, 1996, Publications de la Sorbonne.

aisance et à des consommations bourgeoises: sont ici mentionnés des « voyages » (l. 10 et 13), en relation avec la loi sur les congés payés, mais aussi « une automobile avant la guerre » (l. 13) et dont le couple s'est peut-être débarrassé en raison de la pénurie de carburant. Ces dépenses sont insidieusement jugées par l'élève surintendant ostentatoires et excessives, eu égard à leur classe - « lingerie de luxe » (l. 10). Elles renvoient en fait à la volonté d'une fraction de la classe ouvrière parisienne, depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, d'accéder, grâce à un double salaire, à un mode de vie petit bourgeois. D'où également la place occupée par les loisirs dans la vie des ouvrières et surtout le cinéma hebdomadaire (l. 56-57).

Cette distraction très prisée des milieux populaires depuis la Belle époque suscite les réserves de l'élève, marquée par ses origines bourgeoises. Le cinéma, art forain à sa naissance, est d'emblée méprisé par la bourgeoisie et les intellectuels. Certes, les premiers cinémas d'Art et Essai naissent dans l'entre-deux-guerres mais les ouvrières, à l'évidence, préfèrent les palaces cinématographiques qui se multiplient alors. Les assistantes sociales sont également très critiques vis-à-vis des parents qui amènent leurs enfants au cinéma. Cette distraction est de plus critiquée, car exclusive - « Leurs distractions consistent en tout et pour tout à aller au cinéma, régulièrement une fois par semaine » - , et non éducative, faute de sélectivité. De fait, dans les milieux populaires, on va au cinéma selon un rituel hebdomadaire et « sans bien savoir à l'avance ce qu'on joue » (l. 37)<sup>11</sup>. Le cinéma n'est licite aux yeux de l'élève-surintendante que s'il instruit, d'où la remarque satisfaite, l. 37-38 : « il est tout de même à noter que les documentaires les intéressent beaucoup ». Sans doute sous l'influence du Front populaire, la piscine, la baignade, voire la gymnastique (l. 43-44) font également partie des loisirs estivaux. Les ouvrières mariées ne sont donc pas les égoïstes jouisseuses que décrivent l'élève et le régime de Vichy, utilisant leur « salaire personnel » pour des « satisfactions supplémentaires » (l. 9-10). En fait, elles profitent avec leur mari de leur jeunesse.

Le travail en usine a d'autres mobiles, cependant. Il permet d'échapper au travail agricole : « elles s'estiment de beaucoup supérieures à la fermière en sabots » (l. 27-28). Les ouvrières apprécient en particulier les horaires fixes, le repos du week-end, voire la propreté du travail (ici pour coller des galons et visser). « Travailler dans le propre » est, en effet, l'une des grandes ambitions des paysannes. Aux Comptoirs de Montrouge, les ouvrières qui ont de la famille en province sont à l'évidence nombreuses et d'immigration récente. A partir des années 1870, en effet, l'exode rural touche plus les femmes que les hommes. Le rejet de la vie paysanne entre de plein fouet en contradiction avec l'idéologie de Vichy qui exalte le monde rural et la terre qui ne ment pas.

Enfin, les ouvrières apprécient une vie d'atelier « plus gaie, moins sacrifiée » comme le dit un autre rapport. Les jeunes femmes « préfèrent travailler plutôt que de rester chez elles où elles s'ennuieraient » (l. 8-9). D'autres textes montrent que les ouvrières sans enfant considèrent qu'elles n'ont rien à faire chez elles : les logements sont petits, le ménage bâclé, la cuisine vite faite. Souvent inaptés à la couture et au raccommodage, ces femmes achètent les vêtements en confection. L'idéal de la femme au foyer, pourtant largement véhiculé dans les discours officiels depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, les laisse indifférentes, *a fortiori* l'obsession familiale vichyste. La sociabilité d'atelier leur plaît également avec ses « conversations » (l. 35) dont beaucoup sont rapportées dans le rapport : « elle me vantait ce « boulot » (l. 23), « l'on entend souvent le lundi parler ... » (l. 38), « dans un des coins de l'atelier, on parlait beaucoup de lectures » (l. 41), « beaucoup m'ont dit » (l. 50), « elles racontent » (l. 51), « elles s'évertuaient un jour à démontrer » (l. 54).

Ces comportements déconcertent l'élève surintendante comme la déconcerte leur conception de la vie privée.

3) « *L'amour est pour elles une nécessité inéluctable qui permet et excuse bien des choses* »  
(l. 53-54)

L'élève consacre près d'un tiers du texte à parler de la morale amoureuse et familiale des ouvrières, de la ligne 41 à la ligne 65. Le rapport confirme une réalité décrite par d'autres sources comme les archives judiciaires.

C'est durant les deux premières décennies de la Troisième République, et d'abord dans la capitale, que l'amour devient le fondement du mariage. Cette révolution conjugale doit beaucoup aux ouvriers et artisans parisiens. L'irruption de l'amour sur la scène matrimoniale implique que les jeunes gens se fréquentent librement afin que l'attrait initial se mue en sentiment réciproque. Le sentiment amoureux, toutefois, a besoin de références pour se dire. La chanson mais surtout la littérature servent de modèles depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle comme l'attestent les correspondances amoureuses. D'où le goût que manifestent les ouvrières pour les romans d'amour : romans de gare comme *L'enfant de la faute* ou *Le parfum du passé* mais aussi *La Mousson* (l. 42-43)<sup>12</sup>. Ce dernier roman est particulièrement intéressant parce qu'il s'agit d'un roman américain, prisé en pleine guerre. C'est une indication très indirecte sur les sentiments politiques des ouvrières, à tout le moins leur refus d'ostraciser les Etats-Unis et leur culture. Il va de soi que les candidats ne pouvaient connaître ces romans mais ils pouvaient déduire de la note la faveur dont jouissaient les romans américains.

Dès lors que les mariages arrangés reculent, il faut créer des occasions de rencontre entre jeunes gens. Aussi les parents sont-ils contraints de laisser leurs enfants trouver seuls l'âme-sœur même s'ils ont leur mot à dire sur le profil du futur ou de la future. La rencontre semble relever du hasard mais, en fait, il n'en est rien :

<sup>11</sup> Il en est de même pour les jeunes des années 1960.

<sup>12</sup> Gaston Vialis, *Le parfum du passé*, Paris, 1929, Ferenczi et Maxime La Tour, *L'enfant de la faute*, Paris, s.d., Ferenczi.

sous la Troisième République, 35% des conjoints se sont connus dans le cadre de relations familiales et amicales et près de 29% au travail. Un tiers des rencontres s'opère à l'occasion de distractions publiques : bals et fêtes, restaurants et cafés. Dans l'entre-deux-guerres et dans les milieux populaires, les parents ne chaperonnent plus leurs filles même si certains surveillent encore leurs sorties (l.63-64) et limitent leur liberté à la permission de minuit. En milieu ouvrier, on considère depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle qu'à dix-huit ans et dès lors qu'ils gagnent leur vie, les enfants des deux sexes ont le droit de s'amuser et de « fréquenter ». L'élève met entre guillemets le verbe « fréquenter », l. 50, qui n'appartient pas à son vocabulaire mais est le terme le plus couramment utilisé dans l'entre-deux-guerres, en ville comme à la campagne.

D'où la place occupée par la fréquentation, indissolublement liée au temps de la jeunesse. La fréquentation n'engage pas les jeunes gens et ne les compromet pas mais elle permet de tester leur attirance mutuelle. Elle fait figure de parcours obligatoire sauf à déchoir comme l'élève surintendante : « J'ai passé pour un être étrange et digne de commisération profonde, non seulement de ne pas être mariée mais encore de ne pas « fréquenter » (l. 49-50). Sous le terme de « commisération », perçue la conviction que l'élève surintendante, jeune fille trop rangée, est anormale. L'on sent également la gêne éprouvée par la jeune femme qui ne se conforme pas aux règles du milieu et passe donc pour « un être étrange ». Ajoutons peut-être un zeste d'envie pour ces jeunes filles qui « fréquentent »...alors qu'à l'évidence, pour elle, aucun fiancé ne se profile à l'horizon. De fait, à cette date, les assistantes sociales, comme les professeurs, restent encore majoritairement célibataires.

Mais, pour les ouvrières, l'amour ne se limite pas au mariage. « L'amour est pour elles une nécessité inéluctable qui permet et excuse bien des choses » (l. 52-53) et d'abord les relations sexuelles extraconjugales. « Elles racontent, même devant des très jeunes filles des histoires parfaitement ordurières mais je suis convaincue que leurs paroles dépassent beaucoup leurs actes » (l. 51-53). La pudeur, la décence des énoncés en vigueur dans la bourgeoisie mais aussi le caractère officiel du rapport interdisent à l'élève de citer textuellement les propos des ouvrières alors qu'elle l'a souvent fait dans le reste du texte. Leur verve de langage la choque, car l'élève assimile le langage du sexe - « histoires ordurières » - à la saleté et de là, implicitement au péché et au « vice » (l. 65). Que sont ces histoires parfaitement ordurières ? Des relations préconjugales sûrement puisque dans l'entre-deux-guerres même les jeunes filles « sages » acceptent de coucher avec leur fiancé (mais à condition qu'il ait maintes fois proclamé son amour et plusieurs fois juré qu'il convolerait). Mais également des relations adultérines, explicitement mentionnées plus loin (l. 54-55) : « elles s'évertuaient un jour à démontrer à une jeune mariée qu'il lui était absolument impossible de dire à l'avance qu'elle ne tromperait jamais son mari ».

De telles pétitions de principe sont exceptionnelles. Les femmes infidèles préfèrent dire publiquement qu'elles sont malheureuses en ménage et qu'elles ont trouvé auprès d'un autre homme consolation et amour, ce qui leur vaut l'indulgence de l'opinion. En revanche, dans le tête-à-tête conjugal, elles n'hésitent pas à faire part à leur mari du dégoût qu'il leur inspire et des fondements strictement hédonistes de leur infidélité. Par ailleurs, les ouvrières – et les ouvriers – appellent un chat un chat, manient, quoique seulement entre adultes, l'argot du sexe et se complaisent, entre hommes ou entre femmes, à se raconter en détail leurs expériences amoureuses. Aussi la remarque de l'élève qui minimise l'immoralité des ouvrières est-elle vraisemblablement erronée : « je suis convaincue que leurs paroles dépassent de beaucoup leurs actes »

### III – Vichy et les ouvrières ou l'échec de « l'éternel féminin »

En ce qui concerne la politique de Vichy envers les femmes, les candidats devaient avoir les connaissances classiques que l'on trouve dans tous les manuels. La Révolution Nationale qui impute la responsabilité de la défaite au triomphe de « l'esprit de jouissance » sur « l'esprit de sacrifice », dénonce la féminisation de la société, la trop grande liberté acquise par les femmes, leur éloignement du foyer et de l'Eglise, le refus de la maternité, le brouillage des rôles sexués dont le travail est le premier responsable. Pour reconstruire la France, Vichy veut donc restaurer « l'éternel féminin » et impulse, pour ce, une politique illustrée par le slogan « Travail, Famille, Patrie » et mise en œuvre par le Commissariat de la famille<sup>13</sup>. D'octobre 1940 à décembre 1941, ce ne sont pas moins de 99 lois, décrets et arrêtés qui sont pris sous l'impulsion du Commissariat à la famille. Selon Michèle Bordeaux, il y a continuité sur ce point de 1930 à 1945. Le Code de la Famille de 1939 sert de cadre à la politique vichyste mais le discours est réactualisé à la lueur de la défaite.

Cette politique développée dès octobre 1940 trouve cependant ses limites face à la réalité économique et sociale comme l'atteste ce texte de l'année 1943. Les femmes doivent, en effet, faire face à une vie quotidienne toujours plus difficile en raison des pénuries de toutes natures ; elles sont, par ailleurs confrontées, pour une part d'entre elles, à l'absence de leur mari, prisonnier ou requis du STO.

1) « Actuellement, trois choses absorbent tout l'intérêt des ouvrières : le ravitaillement, les nouvelles des prisonniers et des travailleurs en Allemagne et l'amour » (l. 46-47).

Que les conversations portent essentiellement sur les prisonniers et les travailleurs en Allemagne n'est pas pour étonner puisque deux à trois millions d'hommes sont ainsi absents de leurs foyers. Que le ravitaillement constitue un sujet de conversation quotidien n'est pas pour étonner non plus, ce problème étant lancinant et les ouvrières s'échangeant sans doute bonnes adresses et recettes de pénurie. L'élève surintendante évacue, néanmoins, rapidement ces sujets de préoccupation pourtant majeurs pour les ouvrières. Pourquoi ? Non point

<sup>13</sup> Voir Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et L'éternel féminin*, Paris, 1996, Seuil et Michèle Bordeaux, *La victoire de la famille dans la France défaite, Vichy, 1940-1944*, Paris, 2002, Flammarion.

par refus de s'immiscer dans leur vie privée puisqu'elle consacre ensuite un long passage à leur conception de l'amour. Peut-être pour ne point rapporter les remarques hostiles au régime que formulent sans doute les ouvrières.

Les difficultés de ravitaillement, en effet, vont *crescendo* et pénalisent durement les citadins et surtout les habitants de la région parisienne. Or, le ravitaillement incombe aux femmes qui, outre leurs fonctions domestiques, ont souvent pour charge en milieu populaire de gérer le budget familial. L'alimentation absorbe alors jusqu'à 80% du revenu des ménages ouvriers. Elle mobilise également le temps des ménagères. Ces dernières font la queue souvent plusieurs heures<sup>14</sup> pour obtenir les tickets de ravitaillement, puis faire leurs achats dans les magasins où les arrivages sont aléatoires. Les femmes pallient l'insuffisance des approvisionnements et le manque de produits de chauffage, vêtements, etc., en jonglant entre troc, jardins ouvriers et marché noir, entre Ersatz et rutabagas. A partir de 1942, les problèmes de ravitaillement ne sont pas pour rien dans la désaffection à l'égard du régime de Vichy. « C'est d'abord dans les boutiques et dans la rue que Vichy perdit la confiance des Français. Et les Françaises, gestionnaires privilégiées du quotidien, furent les premières désabusées », souligne François Rouquet<sup>15</sup>. Les femmes de prisonniers sont les plus touchées puisque, de surcroît, elles envoient des colis à leur conjoint. Rappelons qu'en août 1943 une femme de prisonnier reçoit de l'Etat 140 francs par semaine (un kilo de beurre au marché noir vaut alors 600 à 800 francs).

## 2) Incontournable travail féminin et échec de la politique de retour au foyer des salariées

Le régime de Vichy instaure une politique familialiste dont « la fête des mères » devenue officielle le 25 mai 1941, symbolise les visées démographiques et sociales. Il crée des primes à la première naissance, pour l'allaitement, etc., puis en mars 1940 l'allocation salaire unique en fonction du nombre d'enfants. L'exaltation de la maternité qui vaut condamnation du travail féminin débouche de plus sur une politique visant à faire rentrer aux foyer les salariées mariées.

### → La « loi relative au travail féminin »

Les candidats n'étaient pas censés connaître toutes les dispositions de la loi du 11 octobre ni même sa date exacte mais ils devaient exposer brièvement les mesures prises pour évincer les femmes du marché du travail. La loi du 11 octobre 1940 organise l'éviction des femmes de la fonction publique. L'article 2 interdit l'embauche de femmes mariées dans la fonction publique, les collectivités territoriales et les sociétés nationales (SNCF) sauf si leur conjoint n'est pas en mesure de subvenir à leurs besoins. Les femmes de plus de 50 ans sont mises à la retraite d'office. Les mères de trois enfants dont le mari travaille, sont mises en congé sans solde. Les concubines sont assimilées aux femmes mariées afin que la loi ne puisse pas être tournée. L'article 3 exige de fixer les pourcentages de femmes employées à temps plein et à temps partiel afin de « substituer partiellement des agents de sexe masculin au personnel féminin ». L'article 4 incite les jeunes filles de moins de 28 ans à se marier et à démissionner par le versement d'une gratification ; elles peuvent être réintégrées, toutefois, en cas de divorce, mais à condition que le jugement ait été prononcé à leur profit. Précisons que les jeunes filles juives ne peuvent bénéficier de cette « dot ». Les jeunes filles reçoivent 2000 francs par an pendant deux ans, puis 1500 francs pendant les trois années suivantes, 100 enfin pendant deux ans. La loi, néanmoins, autorise le travail temporaire à proximité du foyer pour que les femmes puissent assumer ses fonctions ménagères. Ce faisant, elle définit implicitement le salaire féminin comme un salaire d'appoint. Elle permet également une ingérence dans la vie privée des femmes en surveillant leur état civil. Cette loi qui entre en contradiction avec le marché du travail et les aspirations des salariées, introduit une rupture sans précédent puisque toutes les tentatives pour retirer les femmes du travail durant les années 1930 avaient échoué.

Le gouvernement de Vichy a également tenté d'appliquer ces dispositions au secteur privé. Le 7 juillet 1940, un télégramme enjoint aux préfets, pour résorber le chômage lié à la démobilisation<sup>16</sup>, de licencier en priorité les concubines et les femmes mariées à l'exception des femmes de soldats, des veuves de guerre, des célibataires et des femmes travaillant dans des industries « féminines ». A partir du 14 octobre 1940, un projet de loi intitulé significativement « Mère au foyer, travail des femmes », plusieurs fois remanié, est préparé ; il prévoit d'interdire le travail aux femmes mariées dont le conjoint reçoit un salaire suffisant ; il impose aux employeurs de n'embaucher que les femmes autorisées à travailler et pour les en dissuader, introduit des sur-cotisations sur les salaires féminins ; le projet leur impose de licencier en cas de besoin les femmes ayant le moins d'enfants et le plus de ressources ; le mi-temps est, cependant, autorisé mais doit recevoir l'aval de la direction du travail. Ce projet, toutefois, est abandonné comme l'est progressivement l'application de la loi du 11 octobre 1940. L'idéologie vichyste se trouve ainsi mise en échec par les femmes mais également par les employeurs.

### → Impact de l'idéologie de genre vichyste

<sup>14</sup> Au point que se crée un nouveau métier, celui de queutière, rémunéré 7 francs de l'heure (voire S. Schweitzer, op. cit.).

<sup>15</sup> F. Rouquet « Dans la France du Maréchal », C. Fauré éd., *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, 1997, PUF, cité par Christine Bard, *Les femmes dans la société française au 20<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2001, A. Colin.

<sup>16</sup> On compte alors un million de chômeurs, hommes pour les trois-quarts.

L'élève surintendante laisse, de ci de là, transparaitre son adhésion, au moins implicite, à certains aspects de l'idéologie vichyste. A la ligne 10, l'allusion aux femmes mariées et sans enfant qui travaillent pour « toutes sortes de satisfactions supplémentaires : lingerie de luxe, voyages », renvoie à « l'esprit de jouissance » dénoncé par Vichy. Il en est de même pour ses réserves sur le travail des femmes mariées. Celles-là, toutefois, recourent des convictions déjà bien ancrées chez les assistantes sociales dès l'avant-guerre<sup>17</sup>. Pour ce qui concerne le travail des femmes mariées, seules les mères chefs de famille sont excusables aux yeux de l'élève ; elles sont « dignes de respect et de compassion » (l.4) mais parce qu'elles se sacrifient pour « nourrir leur enfant ». Ici, la maternité sanctifie le travail et vaut absolution. Cela dit, les surintendantes n'ont jamais exigé des mesures interdisant le travail des femmes.

Sur l'attitude des surintendantes pendant la guerre, A. Fourcaut note que le Président du conseil d'administration de l'Association des surintendantes, le Dr Armand Delille, ainsi que Hyacinthe Dubreuil, maître à penser du service social, sont alors des partisans avoués du régime de Vichy. Les surintendantes ont pu également être séduites par la dimension « sociale » du régime et la Charte du Travail. Cela dit, à partir de février 1941, comme l'ont souligné quelques copies, l'école devient par l'intermédiaire de B. Albrecht et sous l'influence d'Henry Frenay, un point de ralliement du mouvement Combat dans la zone Nord. La sous-directrice, Jeanne Sivadon, en fait partie et l'école compte de nombreuses surintendantes résistantes et déportées. Les candidats qui se sont interrogé sur l'adhésion des surintendantes à l'idéologie de Vichy, ont été valorisés mais ils ne pouvaient guère aller au delà.

En revanche, rien dans le texte n'indique que les ouvrières partagent, si peu que ce soit, l'idéal vichyste de la femme au foyer. Leurs motivations, nous l'avons vu, sont celles-là même que Vichy condamne. Ces ouvrières n'ont sans doute pas oublié non plus le Front populaire, la revalorisation de leurs salaires qui s'en est suivi, ni les grèves auxquelles elles ont sûrement participé, surtout dans ce bastion de la classe ouvrière militante que constitue l'industrie mécanique de la banlieue parisienne. L'allusion aux voyages que certaines se paient grâce à leur travail, l. 10, renvoie à la législation sur les congés payés dont elles ont bénéficié et qu'elles ont à l'évidence appréciée.

#### → *Le principe de réalité contre l'idéologie ou le triomphe des ouvrières*

La guerre a eu un impact important sur les ouvrières mais qui n'a rien d'idéologique. Son déclenchement prive de son emploi en 1939 une femme sur cinq. Puis seconde vague, en 1940, l'armistice entraîne une démobilisation brutale dans l'industrie, principalement dans la métallurgie. Ces deux années réduisent le taux d'emploi féminin en Région Parisienne d'environ un quart, contraignant une partie des ouvrières nées en 1911 et dont la carrière depuis 1931 est chaotique, à se retirer du marché de l'emploi mais pour des raisons strictement conjoncturelles. Pour celles qui restent actives, en revanche, la stabilité dans l'emploi augmente. C'est sûrement le cas aux Compteurs de Montrouge.

Par ailleurs, et c'est la contradiction du régime, nécessité fait rapidement loi. D'une part, les femmes de prisonniers ont besoin de travailler pour élever leurs enfants, exception prévue par la loi d'octobre 1940. D'autre part, les administrations renâclent. Se multiplient ainsi dès 1940 des arrêtés dérogatoires, repoussant le départ en retraite ; dans l'enseignement où les hommes font défaut, les femmes conservent leur emploi ; ailleurs, les services, satisfaits d'une main d'œuvre qualifiée et irremplaçable, résistent et soutiennent le droit des femmes à l'emploi ; ces dernières multiplient les pétitions collectives, souvent avec l'appui des anciens combattants. La résistance est encore plus forte de la part des entreprises qui font capoter le projet de loi qui leur était destiné. Les patrons veulent, en effet, conserver une main d'œuvre féminine qualifiée et rare en raison du nombre de prisonniers et requis au STO. A Montrouge, les ouvrières travaillent comme si de rien n'était et dans le même cadre qu'avant guerre.

Le texte n'y fait pas allusion mais les candidats pouvaient évoquer la question dans le contexte. La loi du 12 septembre 1942 sur l'utilisation et les réquisitions de la main d'œuvre annule de fait la loi d'octobre 1940. Dès lors, les hommes de 18 à 50 ans mais aussi les femmes de 21 à 35 ans et sans enfant peuvent être requis pour des travaux d'intérêt national ou partir en Allemagne. Les ouvrières et l'élève surintendante semblent tout ignorer de ces dispositions. Celles-ci sont sans doute passées inaperçues en février 1943 mais l'étau se resserre à partir de juin 1943.

Le travail des femmes est dès lors soumis aux exigences du STO et de l'occupant. La circulaire du 29 juin 1943 assouplit les principes : les hommes envoyés en Allemagne au titre du STO seront remplacés par des femmes qui seront affectées prioritairement dans les usines. Le Commandant suprême de l'armée allemande va plus loin et exige le 10 octobre 1943 que les femmes soient également requises au titre du STO. Les Françaises vont, toutefois, d'abord être employées en France dans des services de l'armée allemande ou dans les usines travaillant pour elle (munitions, etc.) mais elles sont réquisitionnées par les Allemands si le Préfet refuse leur affectation. L'idéologie de Vichy est donc bafouée pour complaire à l'occupant.

### 3) *L'échec du contrôle sur la vie privée des femmes*

Dernier point, le régime de Vichy a instauré un contrôle sur la vie privée des femmes qui vise à renforcer la domination des hommes sur leur corps. Ce dispositif relève également de la volonté de « restituer la

---

<sup>17</sup> Voir Yvonne Knibiehler, *Nous les assistantes sociales*, Paris, 1980, Aubier

famille dans toute sa force et sa stabilité » (loi du 23 juillet 1942). Les candidats qui ont mêlé politique familiale et politique à l'égard des femmes n'ont pas été pénalisés, car les deux sont inextricablement liées.

→ *Défense de la masculinité et du foyer des prisonniers*

Vichy rompt avec la dépenalisation de fait de l'adultère dans l'entre-deux-guerres ; au mépris du Code civil, en effet, l'adultère de l'épouse n'est plus sanctionné que par une légère amende et le constat d'adultère est instrumentalisé par les deux sexes pour gagner un divorce. La loi du 23 décembre 1942 « tendant à protéger la dignité du foyer loin duquel l'époux est retenu suite aux circonstances de guerre » pourchasse le « concubinage notoire » des épouses de prisonniers. Elle alourdit la sanction pesant sur la femme adultère, permet au parquet de poursuivre même sans plainte du mari bafoué. Cette loi, à l'évidence, est totalement inconnue des ouvrières de l'usine de Montrouge qui ne craignent ni une répression aggravée ni l'opprobre public comme le note le rapport I. 56-57, « le nombre de prisonniers qui auront été remplacés est stupéfiant ».

→ *Contrôle de la sexualité des femmes*

Les comportements sexuels jugés déviants sont également traqués et assimilés à la « prostitution ». Il en est ainsi de l'adultère ordinaire qui ne porte pas atteinte à la dignité d'un prisonnier. C'est celui qu'évoquent les ouvrières, I. 54-55 : « elles s'évertuaient un jour à démontrer à une jeune mariée qu'il lui était absolument impossible de dire à l'avance qu'elle ne tromperait jamais son mari ». Ces femmes ignorent à l'évidence les directives de sévérité données à la justice. Elles sont également imperméables aux discours fustigeant les « femmes de mauvaise vie », stériles, adultères, célibataires émancipées, concubines sans vergogne et bien sûr prostituées. Comme le note l'élève surintendante, I. 56, « l'union libre se pratique couramment ».

L'union libre est une pratique déjà bien ancrée à Paris en 1848 et en particulier dans les milieux ouvriers. Dans l'entre-deux-guerres, c'est une pratique courante pour les divorcés mais aussi pour les veuves de guerre. Si les condamnations pour adultère augmentent sous Vichy, quoique modérément, les sanctions sont faibles y compris pour les épouses de prisonniers : les procureurs requièrent de lourdes peines mais les magistrats multiplient les sursis, appliquent illégalement les circonstances atténuantes, etc. Dans 75% des cas en 1943, 62% en 1944 et 84% en 1945, les dispositions répressives ne sont pas appliquées. Sur ce point, les magistrats ont été beaucoup plus indociles que sur les poursuites contre les Juifs ou les résistants<sup>18</sup>.

Les candidats pouvaient également mentionner sur ce registre du contrôle des corps et de la sexualité féminine, la loi du 15 février 1942 qui fait de l'avortement « un crime contre l'Etat » et « contre la race » pouvant entraîner la peine de mort. Certains ont, du reste, rappelé l'exécution en juillet 1943 d'une mère de famille de quarante ans, Marie-Louise Giraud. C'est la première exécution capitale d'une femme depuis près d'un siècle. Rappelons également que l'Alliance Nationale pour la Repopulation réclame cette mesure depuis 1939. Les candidats pouvaient également évoquer la volonté d'entraver le divorce. Le divorce est condamné par le régime de Vichy, nostalgique du mariage catholique et indissoluble, car il détruit la famille mais également car il autorise les femmes à s'affranchir de leurs devoirs. Depuis le rétablissement du divorce, en effet, les épouses sont à l'origine de 70% des procédures. La loi du 2 avril 1941 interdit donc le divorce aux couples unis depuis moins de trois ans, le limite aux cas d'injures ou sévices graves et répétés, introduit un délai de sept ans de réflexion, assimile l'abandon du domicile à une faute, plus gravement punie de surcroît pour l'épouse.

Les candidats pouvaient placer ces remarques à leur gré : dans le contexte, dans la partie consacrée à la vie privée ou dans la partie consacrée à Vichy. Le jury n'a pas exigé non plus que fussent données les dates exactes des lois mais s'est contenté de leurs principales dispositions.

### **Conclusion : objectivité et subjectivité du témoignage**

→ Un texte qui met en lumière la spécificité du travail féminin

Certes, ce rapport ne permet pas d'appréhender toutes les facettes du travail ouvrier mais il est représentatif de la métallurgie parisienne taylorisée.

→ Une façon précieuse de pénétrer dans le quotidien des femmes salariées

Un texte qui permet de lier vie privée et vie professionnelle, les surintendantes ayant vocation à faire ce lien.

→ Un document qui permet aussi de déconstruire la catégorie « femme » en montrant les différences de statut social et économique, de culture et d'éducation entre la surintendante et les ouvrières.

→ Le texte est un excellent révélateur des mentalités des assistantes sociales

Malgré son jeune âge, l'élève surintendante porte des jugements péremptifs sur les ouvrières qui témoignent d'un sentiment larvé de supériorité sociale. L'altérité est ainsi imputée à une mentalité enfantine : « elles sont restées de véritables enfants. Quel que soit leur âge, leurs goûts et leurs conversations témoignent d'une puérilité déconcertante » (I. 35-36), « elles ont toutes d'ailleurs une naïveté » (I. 64). Ces remarques montrent une difficulté à comprendre tous les aspects de la mentalité ouvrière. Par ailleurs, l'élève n'évite pas les jugements moraux, pour ne pas dire moralisateurs comme l'atteste le terme de « vice » (I. 65), un terme vieilli en 1943 et qui renvoie aux catégories religieuses. Elle s'offusque également « des histoires parfaitement ordurières »

<sup>18</sup> Ce sujet a été étudié par Cyril Olivier, *Le vice ou la vertu. Vichy et les politiques de la sexualité*, Toulouse, 2005, Presses de Toulouse Le Mirail.

(l. 52) que racontent les ouvrières et qui sont banales dans les milieux populaires. Le rapport, de ce point de vue, est également représentatif de la propension des assistantes sociales depuis les années 1920 à juger les femmes et les familles dont elles ont la charge en espérant réformer leurs comportements. Mais l'élève surintendante comme ses aînées est toujours dans un entre-deux : critiques, regrets sur le travail des femmes mariées mais en même temps empathie avec les ouvrières liée à une expérience commune.

## Oral

Le jury a auditionné 61 candidats dont les notes sont échelonnées de 2 à 18,5. La moyenne des notes attribuées s'établit à 10,03. La moyenne des candidats admis est de 12,94. Notons que les candidats ayant obtenu des notes égales ou supérieures à 14 ont pratiquement tous été reçus. Les candidats ont choisi de traiter 18 sujets en histoire médiévale, 25 en histoire moderne et 16 en histoire contemporaine.

Rappelons que les candidats préparent l'épreuve une heure durant. Ils peuvent pendant cette préparation consulter les cartes portant sur les trois questions du programme, cartes exposées, par ailleurs, dans la salle d'interrogation et qu'il convient d'utiliser si nécessaire. Le Coran avait été également mis à leur disposition. Leur exposé doit durer 20 minutes et il est suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes. Ce dernier vise à faire préciser aux candidats certains points de leur exposé ou à aborder des questions qu'ils n'ont pas eu le temps de traiter. Le jury s'est aussi autorisé à interroger, succinctement, les candidats sur les deux autres questions du programme, sans évidemment transformer l'exercice en oral de hors-programme. Ces questions dites de « bonus » ne pouvaient pas pénaliser les candidats ; or malgré des prestations tout à fait convenables, certains se démobilisent au moment des questions du jury. En tout état de cause, cet interrogatoire n'a pas pour but de déstabiliser les candidats, mais de s'assurer de leur culture historique sur l'ensemble du programme afin de vérifier qu'ils n'ont pas fait d'impasse, mais aussi d'évaluer leurs qualités de réflexion historique. Dans le cas de très bons exposés, le jury a pu poser des questions plus pointues pour voir jusqu'où pouvaient aller des candidats témoignant déjà d'indéniables qualités de jeunes historiens.

Les candidats savent, dans l'ensemble, proposer une prestation orale satisfaisante même si certains perdent une partie de leurs moyens face aux enjeux d'un concours. Au plan méthodologique, les exposés ne comportant pas d'introduction digne de ce nom, sans accroche, sans contextualisation ni définition des notions, ont été sanctionnés. De même, l'érudition ne dispense pas d'une présentation ordonnée des connaissances, sans tomber dans le catalogue. L'écart des notes entre candidats ne rend pas compte, du reste, de leurs qualités absolues mais de leur faculté à mobiliser leurs connaissances sur des sujets qui ne les inspiraient pas toujours. Telle candidate a reconnu ne pas avoir révisé l'oral, jugeant impossible une admissibilité dès la première année de khâgne. Les candidats doivent donc, malgré leurs doutes, toujours préparer soigneusement l'oral sauf à s'exposer à des bourdes monumentales qui leur ferment la porte de l'admission. Faute de connaissances précises sur le sujet choisi, certains ont également eu tendance à se raccrocher à des généralités ou à débiter des fiches de cours qui auraient pu correspondre à de nombreux sujets sur la même période. En histoire contemporaine, ils ont ainsi dérivé vers les représentations, en particulier romanesques, et les questions relatives au droit, d'où de longs développements sur les dispositions du Code Civil mais l'oubli de ses modalités d'application. De même, l'essentialisation, déjà notée à l'écrit, a resurgi à l'oral, les candidats ayant tendance à parler de « la » femme et non « des » femmes. Il ne faut donc pas s'étonner que les évolutions diachroniques aient été sacrifiées. Enfin, de la même façon, les candidats ont négligé les aspects concrets des situations vécues par les femmes que ce soit dans leur vie familiale ou professionnelle. En histoire moderne, malgré le sujet tombé à l'écrit, le jury a parfois été étonné de voir les lacunes de certains candidats concernant des thèmes aussi classiques que les lois sur les pauvres, le système politique anglais ou les différentes catégories de paysans. En revanche, la culture historiographique, souvent mobilisée à bon escient, a été valorisée, de même que les exemples précis et bien développés ou encore la capacité à utiliser les cartes affichées au mur.

En histoire médiévale, les candidats ont, pour l'immense majorité, proposé une leçon honorable : les sujets, classiques, n'ont pas semblé surprendre les candidats. Il faut sur ce point les mettre en garde : un sujet qui ressemble à une question de cours (Le Coran, Les schismes de l'islam...) est jugé plus sévèrement qu'un problème plus ardu ou d'énoncé moins attendu (Poitiers). On gagne toujours à réfléchir à l'énoncé lui-même : utiliser le terme *Rashidûn* à propos des califes successeurs du Prophète est un parti pris sunnite tardif. Il faut pouvoir remettre en question cette dénomination ou relever ses *a priori*, avant de réciter une chronologie des années 632-661. Les meilleures notes ont été attribuées à ceux qui, en même temps qu'ils proposaient un développement démonstratif répondant à une problématique précise, ont été capables d'illustrer leur propos d'un croquis (la ville de Fustat ; le plan de Damas) ou d'apporter une profondeur historiographique à leur propos (mentionner Hichem Djaït à propos des divisions religieuses et politiques du VII<sup>e</sup> s.). La dimension géographique du sujet était bien abordée : les quelques lacunes (capitale du Yémen, Bahreïn, routes commerciales) n'en sont que plus visibles. Le jury s'étonne, en revanche, de l'absence presque complète de mention de sources à l'occasion des leçons : les candidats devraient pouvoir citer un passage pertinent, vu à l'occasion d'un commentaire de document préparé pendant l'année, de Baladurî ou de Tabarî au moins. Les questions doctrinales ou religieuses sont, elles aussi, mal maîtrisées : ce qu'on excuse bien volontiers à propos

des différentes écoles du kharidjisme devient choquant quand le candidat ne peut pas résumer brièvement en quoi consiste la foi musulmane ou énumérer les pratiques principales de cette religion. Plus surprenante, la mauvaise maîtrise des questions institutionnelles simples a desservi certains candidats : les pouvoirs du calife ne sont pas connus de la plupart. C'est en partie le reflet d'une méconnaissance de l'historiographie anglo-saxonne (Patricia Crone), que le jury n'a bien sûr pas sanctionnée, mais aussi d'un désintérêt visible pour ces problèmes institutionnels et juridiques, qui devrait pouvoir être corrigé. La présence de deux exemplaires du Coran en salle de préparation n'a inspiré aucun des candidats : presque tous auraient pu pourtant y trouver matière à réflexion, ou au moins à *captatio benevolentiae*.

Au delà de ces remarques, le jury tient à souligner qu'il a eu le plaisir d'entendre d'excellents exposés, de tester de très bonnes capacités de réflexion, d'apprécier des raisonnements historiques circonstanciés, de jauger la finesse de certaines analyses.